

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00937
Numéro SIREN : 352 111 009
Nom ou dénomination : ARC ATLANTE

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 5713

5713



Bilan actif

DÉPÔT DU

02 JUL. 2018

SAS Arc Atlante

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

N° SIRET : 35211100900044

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	2 680	2 281	398	1 555
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	2 680	2 281	398	1 555	
	Immobilisations financières	Terrains	1 598 411		1 598 411	1 598 411
		Constructions	6 310 851	2 445 281	3 865 569	4 082 616
Inst. techniques, mat. out. industriels		154 886	127 823	27 063	31 765	
Autres immobilisations corporelles		11 806		11 806		
Immobilisations en cours						
TOTAL	8 075 955	2 573 105	5 502 849	5 712 793		
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	15 843 471	8 345 857	7 497 614	7 497 614	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Prêts	7 112		7 112	8 714		
Autres immobilisations financières						
TOTAL	15 850 583	8 345 857	7 504 726	7 506 328		
Total de l'actif immobilisé		23 929 219	10 921 243	13 007 975	13 220 677	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
	En cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances	Clients et comptes rattachés	175 081		175 081	197 751	
	Autres créances	58 693 203		58 693 203	56 191 745	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	58 868 285		58 868 285	56 389 496		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	12 975 763		12 975 763	13 010 522	
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 382 983		3 382 983	5 750 798		
TOTAL	16 358 747		16 358 747	18 761 320		
Charges constatées d'avance		13 595		13 595	18 405	
Total de l'actif circulant		75 240 628		75 240 628	75 169 223	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		99 169 847	10 921 243	88 248 603	88 389 901	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			1 617	1 602	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

SAS Arc Atlante

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 6 122 160)	6 122 160	6 122 160	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036	6 236 036	
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	612 216	612 216	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	67 802 045	64 577 181	
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	4 880 854	5 924 864		
Situation nette avant répartition	85 653 312	83 472 458		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	660 261	600 726		
Total		86 313 573	81 073 185	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques	27 580	33 671	
	Provisions pour charges	64 028	69 532	
Total		91 608	103 203	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	832 424	1 686 152	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	439 096	460 523	
	Total		1 271 521	2 146 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 148	154 768	
	Dettes fiscales et sociales	387 430	1 846 760	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 166	15 128	
Autres dettes	61 155	50 178		
Instruments de trésorerie				
Total		571 899	2 066 835	
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 843 420	4 213 512	
Écart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		88 248 603	88 389 901	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier	28 508	58 646		
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	478 911	831 919		
à moins d'un an	1 364 509	3 381 592		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs	2			



Compte de résultat

SAS Arc Atlantique

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	3 208 512		3 208 512	3 287 818
	Chiffre d'affaires net	3 208 512		3 208 512	3 287 818
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			39 669	39 968	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			357	365	
Autres produits					
	Total			3 248 539	3 328 152
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			636 380	652 403
	Impôts, taxes et versements assimilés			240 330	210 016
	Salaires et traitements			1 297 330	1 290 118
	Charges sociales			702 176	689 883
				226 236	251 090
	Dotations • sur immobilisations amortissements				
d'exploitation • sur actif circulant provisions					
• pour risques et charges					
Autres charges			6	6 055	
			152	152	
	Total			3 102 462	3 099 720
Résultat d'exploitation A				146 076	228 431
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			7 257 176	9 075 116
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			79	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			432 004	333 091
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			50 545	314 360
	Total			7 739 805	9 722 567
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			604 759	412 180
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			604 759	412 180
Résultat financier D				7 135 046	9 310 387
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (= A ± B - C ± D) E				7 281 123	9 538 818



Compte de résultat

SAS Arc Atlante

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 998	9 262
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		147 960
	Total	106 998	157 222
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 262	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		147 960
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	59 534	301 244
	Total	69 797	449 204
Résultat exceptionnel		F	
		37 200	-291 982
Participation des salariés aux résultats		G	
		46 976	130 678
Impôt sur les bénéfices		H	
		2 390 494	3 191 294
BÉNÉFICE OU PÉRTE (E ± F - G - H)			
		1 880 854	5 924 864
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	41 492	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail Immobilier	37 888	42 246
(4) Dont	produits concernant les entités liées	7 689 180	9 408 207
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		392 514



SAS Arc Atlantique

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Ce rapport contient 15 pages

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	11
1.1	Evènements principaux	11
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	11
2	Informations relatives au bilan	12
2.1	Actif	12
2.1.1	Tableau des immobilisations	12
2.1.2	Immobilisations corporelles	12
2.1.3	Mali technique	12
2.1.4	Immobilisations financières	13
2.1.5	Produits à recevoir	16
2.1.6	Créances – classement par échéance	16
2.1.7	Charges constatées d'avance	16
2.2	Passif	17
2.2.1	Capitaux propres	17
2.2.2	Primes de fusion et d'apport	17
2.2.3	Provisions pour risques et charges	18
2.2.4	Dettes financières et autres dettes	18
2.2.5	Charges à payer	19
2.2.6	Crédit-bail	20
2.2.7	Participation des salariés au résultat	20
3	Informations relatives au compte de résultat	21
3.1	Résultat exceptionnel	21
4	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	21
5	Impôt sur les bénéfices	22
6	Autres informations	23
6.1	Effectif moyen	23
6.2	Engagement pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	23
6.3	Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc	23



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evènements principaux

Aucun événement et fait significatif ne mérite une information particulière dans l'annexe.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Cf. Tableau 2054.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Méthode de valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.2 Tableau des amortissements

Cf. Tableau 2055.

2.1.2.3 Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions - Locatif	Linéaire	40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	40 ans
Installations générales	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

2.1.3 Mali technique

Ce mali d'une valeur de 9 737 615 euros correspond au différentiel constaté lors de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2005 entre la valeur des capitaux propres Arc S.A.S. reçus et la valeur des titres Arc S.A.S. détenus par SAS Arc Atlante.



Conformément au règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, le mali technique a été affecté aux actifs apportés en fonction des plus-values latentes existantes au moment de la fusion :

Actifs	Valeur comptable sociale au moment de la fusion	Valeur réelle au moment de la fusion	Plus-value constatée lors de la fusion	Impôts latent le cas échéant	Plus-value latente nette d'impôt	Affectation du mali au prorata des plus-values latentes	Dépréciation	Sortie d'actif	Valeur nette du mali technique
Titres de SCI	1 042 451	2 784 800	1 742 349		1 742 349	1 742 349	241 710		1 500 639
Titres de sociétés d'exploitation	3 559 693	11 551 407	7 991 714		7 991 714	7 991 714	7 991 714		0
Total Mali de fusion sur actifs incorporels						9 734 063	8 233 424	0	1 500 639
Immobilier - Etudiés	18 969	22 521	3 552		3 552	3 552			3 552
Total Mali de fusion sur actifs corporels						3 552	0	0	3 552
Total Mali technique						9 737 615	8 233 424	0	1 504 191

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Méthode de valorisation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou de souscription si acquisition à titre onéreux ou à leur valeur d'apport si acquis lors d'opération de fusion. Une dépréciation est constatée si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

2.1.4.2 Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence				
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières (Remboursement Prêt au personnel)				1 602

2.1.4.3 Dépréciation des titres de participation

La dépréciation des titres de la SCCV Parc Oberthur est maintenue à hauteur de 112 431,15 euros. Cette provision était anciennement constituée dans Arc S.A.S. et correspond à une non-valeur.



2.1.4.4 Filiales et participations

Filiales et participations	Situation nette avant affectation des réserves		Quote part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		BILAN		COMPTE DE RESULTAT			
	Capital			Brute	Nette	Autres financements	Emprunts et dettes financières divers	Resultat net de l'exercice	Charges	Produits	
						Comptes d'associés à l'actif	Comptes classés au passif	CP de perte (compte 604) (en mille €)	CP de bénéfice (compte 707)	Produits financiers sur avance CIP	
SAS Groupe Arc	500 000	6 206 222	100%	3 949 335	3 949 335	8 416 000	15 623	29 933		99 046	
SCCV Arc Promotion II	500 000	557 852	70%	350 000	350 000		203 853	57 952	40 566		
SCCV Arc Promotion Paris	15 250	13 820	70%	10 675	10 675		2 876	-1 330			
SCCV Arc Promotion	45 750	44 336	70%	38 713	38 713		6 327	-1 414			
SCCV Arc Promotion Ile de France	20 000	3 553 712	96%	19 200	19 200	28 161 202		3 533 712	3 382 364	80 390	
SCCV Arc Promotion Bretagne	10 000	2 435 921	90%	9 000	9 000	4 006 851		2 425 921	2 183 329		
SCCV Arc Promotion Ouest	20 000	644 654	99%	19 800	19 800	4 260 757		624 654	618 407	7 277	
SCCV Arc Promotion Rive Gauche	20 000	16 955	50%	10 000	10 000		8 447	-3 045	-1 623		
SCCV Bonne Garde	20 000	13 163	50%	10 000	10 000		120 032	-8 837	-3 419		
SCCV Arc Les Tanneurs	180 000	158 822	50%	80 000	80 000		12 748	-1 178	-589		
SCCV Agora	10 000	8 808	70%	7 000	7 000		1 709	-1 392	-974		
SCCV Arc Promotion III	15 000	13 901	33%	5 000	5 000		74 796	-1 099	-366		
SNC Arc Développement	100 000	98 700	99%	99 000	99 000			-1 300	-1 287		
SCCV Allenda	10 000	1 578 899	50%	5 000	5 000	1 401 015		1 568 899	784 450		
SCI Actipole A	130 000	168 036	95%	123 500	123 500	74 324		36 036	36 134		
SCI Actipole B	65 000	48 633	95%	61 750	61 750	91 467		-16 367	-15 549		
SCI Actipole C	130 000	199 383	95%	123 500	123 500	192 976		69 383	65 895		
SCI Actipole D	130 000	128 274	95%	123 500	123 500		111 896	-1 726	-1 640		
SCI Actipole E	130 000	178 580	95%	123 500	123 500	85 179		48 580	44 251		
SCI Actipole F	130 000	188 142	95%	123 500	123 500	26 682		58 142	55 235		
SCI Arc Investissement	260 000	300 606	90%	363 200	363 200	177 730		40 606	36 645		
SCCV Oberthur titres dépréciés	7 622	7 622	25%	114 337	1 806	3 001			0		
Bellefontaine	1 000 000	210 367	33%	330 000	330 000	1 752 300		-4 744		12 989	
SNC AP Tardieu	10 000	-257 637	99%	9 800	9 800	9 172 314		-267 637	-264 862	94 645	
TOTAL		16 916 651		6 109 410	6 996 979	59 685 946	439 067	6 185 629	-382 129	7 257 177	304 359

2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	17 078
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	243 659
Divers	9 222
TOTAL	269 959

2.1.6 Créances – classement par échéance

Cf. tableau 2057.

2.1.7 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 13 595 euros au 31 décembre 2017.



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	6 122 160			6 122 160
Primes, réserves et écarts	71 425 434	3 224 864		74 650 298
Report à nouveau				
Résultat	5 924 864	4 880 854	5 924 864	4 880 854
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	600 726	59 535		660 261
Autres				
TOTAL	84 073 185	8 165 253	5 924 864	86 313 573

2.2.1.2 Capital

Le capital s'élève à 6 122 160 euros.

Le capital est composé de 9 276 actions de 660 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Primes de fusion et d'apport

2.2.2.1 Prime de fusion

Elle représente, pour une valeur globale de 3 862 699 euros, l'actif net apporté en surplus des actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital lors des opérations de fusion-absorption suivantes :

S.A. Girard (opération réalisée le 31 décembre 2002) : 3 388 221 €

Arc S.A.S. (opération réalisée le 31 octobre 2005) : 474 478 €



2.2.2.2 Prime d'apport

Elle représente, pour une valeur de 2 373 338 euros, le solde de la prime initialement constituée en rémunération de l'apport des titres Arc S.A.S. par les associés Messieurs Philippe Girard et Stéphane Girard le 12 juillet 2000.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2017, les provisions sont évaluées à 91 609 euros.

Elles comprennent :

L'engagement de la société concernant le versement de primes au titre de la médaille du travail : 64 029 euros

Une provision relative aux litiges (27 580 euros).

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Médailles du Travail	69 532	0	5 504	64 029
Autres Provisions pour risques et charges	33 671	0	6 091	27 580
TOTAL	103 203	6 055	11 595	91 609

2.2.4 Dettes financières et autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Cf. tableau 2057.

2.2.5 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	71 552
Charges sociales provisionnées	36 284
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	542
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	108 639
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	56 371
Personnel	
Sécurité sociale	
Autres charges fiscales	57 050
Divers	
TOTAL	330 438



2.2.6 Crédit-bail

	Véhicules
Redevances payées	
cumul antérieur	373 248
année N	41 043
TOTAL	414 291
Redevances à payer	28 508
Valeur résiduelle	19 972

2.2.7 Participation des salariés au résultat

La S.A.S Arc Atlante a signé en décembre 2005 un accord volontaire de participation des salariés au résultat de l'entreprise.

La charge à payer au 31 décembre 2017 calculée en utilisant la formule légale :

$(RSP = \frac{1}{2} \times (B - 5\% C) \times SVA)$ s'élève à 46 976 euros.

Cette somme, non déduite fiscalement, est inscrite dans la rubrique des dettes fiscales et sociales au compte 428 400 ainsi que la contribution de 20% y afférente.

3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue			
- Biens			
- Services	3 208 512		3 208 512
Chiffre d'affaires net	3 208 512		3 208 512

3.1 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 37 200 euros et comprend un produit à recevoir sur la contribution sur les dividendes versé en 2015 pour 81 000 euros, ainsi que des produits de cessions d'éléments d'actifs pour 23 000 euros et des dotations aux amortissements dérogatoires pour 59 535 euros.

4 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 22 907 euros.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé une créance fiscale.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement et de formation.



5 Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts		7 281 123	37 200	7 318 323
Au taux de	15% 28% 33,33%	2 378 094	12 400	2 390 494
Sur PVL				
Participation des salariés au résultat		46 976		46 976
Résultat après impôts		4 856 053	24 800	4 880 853

La SAS Arc Atlante a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 23/03/17. Le périmètre d'intégration fiscale est composé de la SAS Arc Atlante, tête de groupe, et de la SAS Groupe Arc. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisés dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

Le résultat fiscal du groupe s'élève à 7 322 377 euros au 31/12/17. L'IS groupe est comptabilisé dans les comptes d'Arc Atlante pour 2 440 792 euros.

6 Autres informations

6.1 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2017 est de 16 salariés.

6.2 Engagement pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		81 085	81 085
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 1.48 %

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations est de 3%.

Cet engagement a été partiellement comptabilisé sous forme d'un versement effectué antérieurement à la société Cardiff Ass Vie. La valeur actualisée de ce contrat s'élève à 195.806 euros au 31 décembre 2017.

6.3 Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc

	Utilisé	Autorisé maxi
Garanties financières d'achèvement (GFA) diverses	85 238	120 000
Cautions diverses et GFA spécifique	14 959	80 000
Cautions diverses	2 543	10 000
Caution Groupe Arc – Crédit d'investissement	463	
Crédit Builder	27 300	60 000

Désignation de l'entreprise		SAS Arc Atlante		31122017		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
						4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	4815	KE	KF	525	
CORPORELLES	Terrains			KG	1598411	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	4361181	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	1949669	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers*			KV		KW	KX		
	Matériel de transport*			KY	33342	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	141573	LC	LD	2805	
	Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	11806	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	8084178	LO	LP	14611	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØG		ØM	ØT		
	Autres participations			ØU	15843471	ØV	ØW		
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	8714	IU	IV		
	TOTAL IV			LQ	15852185	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	23941180	ØH	ØJ	15136	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				1		3			
						4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	ØØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	2660	LW	2680	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	1598411	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	4361181	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH	1949669	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	10508	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT	144378	MU
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	11806	NB
	Avances et acomptes			NC		ND	NE		NF
	TOTAL III			IY		NG	NH	8075955	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7		ØW
	Autres participations			IO		ØX	ØY	15843471	ØZ
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F	7112	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	NK	15850583	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL	23929219	ØM



6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise SAS Arc Atlante 31122017 Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3260	PF	1682	PG	2660	PH	2281
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1363777	PN	113786	PO		PQ	1477564
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	864457	PW	103260	PX		PY	967717
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	29980	QI	3361	QJ	22834	QK	10508
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	113169	QM	4145	QN		QO	117315
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2371385	QV	224554	QW	22834	QX	2573105
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2374645	ØP	226236	ØQ	25495	ØR	2575386

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	59534	R1		R2		R3		R4		R5		R6	59534
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2	59534	X3		X4		X5		X6		X7		X8	59534	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	59534	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	59534	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		59534		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY			Total général non venant (NW - NY)	NZ				59534	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SR		SR	

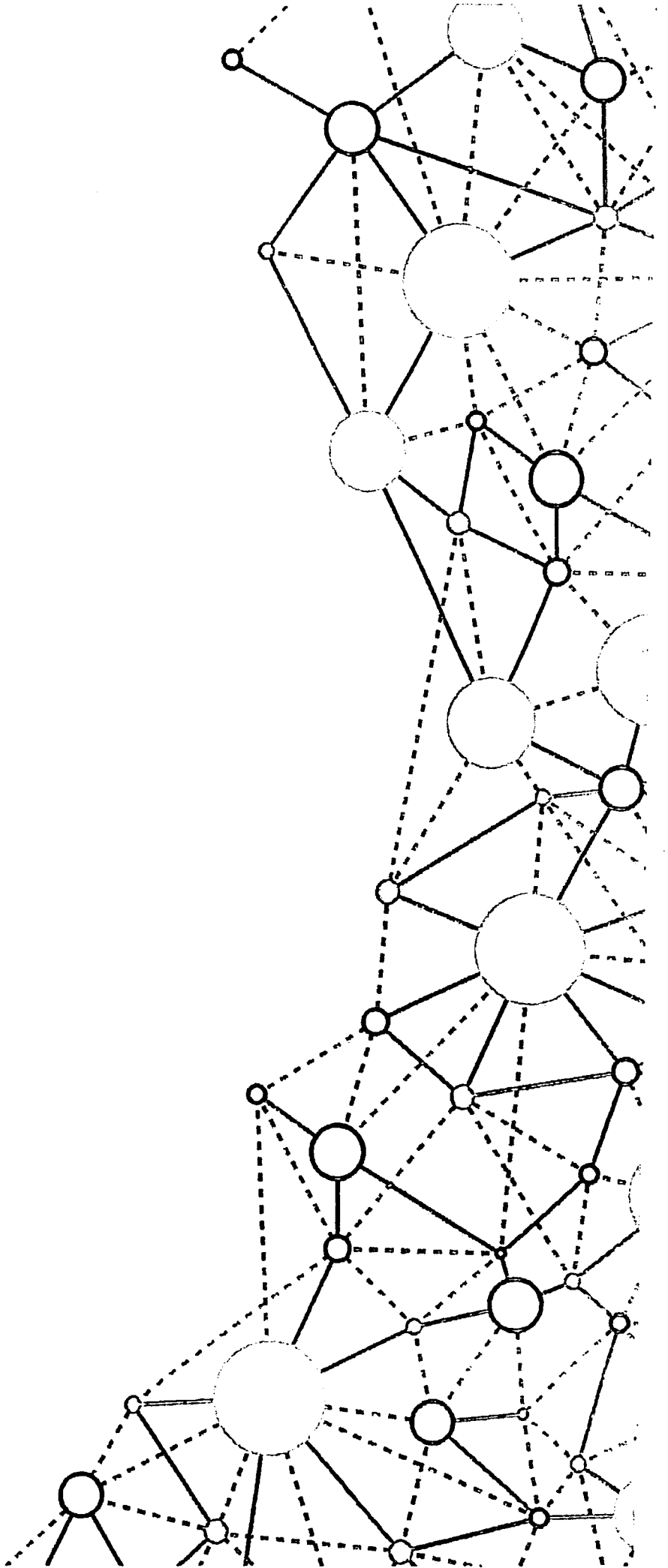
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	7112	UR	1617	US	5494			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	175081		175081					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (annuellement consignée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	205839		205839				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	21403		21403				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	243659		243659				
	Groupe et associés (2)		VC	58055983		58055983					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	166318		166318					
	Charges constatées d'avance		VS	13595		13595					
	TOTAUX			VT	58888993	VU	58883499	VV	5494		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1602						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2		2					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	832422		353510		478911			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	109148		109148						
Personnel et comptes rattachés		8C	127923		127923						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	154489		154489						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	47966		47966					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	57050		57050					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	14166		14166						
Groupe et associés (2)		VI	439096		439096						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	61155		61155						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1843420	VZ	1364509		478911			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	853066	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



SAS Arc Atlante

Comptes annuels



ARC ATLANTE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 6.122.160 euros

Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz - RENNES (Ille et Vilaine)
352.111.009 R.C.S. RENNES

EXERCICE 2017

(Clos le 31.12.2017)

RAPPORT DE GESTION DU 22 MAI 2018 PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2018

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire aux fins de vous soumettre les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 et de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, le présent rapport doit exposer :

- la situation de la Société durant l'exercice écoulé.
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice, et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Dans un contexte économique 2017 toujours favorable, le marché immobilier du logement neuf suit la même tendance.

Le GROUPE ARC a comptabilisé 514 lots en réservation pour un chiffre d'affaires réservé TTC de 115,3 M€ contre 658 lots et 128,6 M€ au 31/12/2017.

Cette légère baisse est due à une offre moins abondante en 2017, en particulier en Pays-de-Loire où une reconstitution des opérations est en cours.

Les signatures d'actes se sont élevées à **620 dossiers**, contre 632 un an plus tôt.

Les réservations ont été réparties en nombre de lots de la manière suivante :

- 46 % en Bretagne soit 237 lots pour un CA réservé TTC (en TVA 20) de 37,5 M€ (32% du CA).
- 10 % en Pays de Loire soit 54 lots pour un CA de 10,6 K€ (9% du CA).
- 44 % en Ile de France soit 223 lots pour un CA de 67,2 M€ (58 % du CA).

II – RESULTATS DE LA SOCIETE – COMPTES SOCIAUX

Résultats :

Les résultats de la Société SAS ARC ATLANTE, en baisse en 2017 par rapport à 2016, ont été conformes aux prévisions. Le résultat provient essentiellement des remontées des SCCV, fluctuant d'une année sur l'autre en fonction des livraisons réalisées.

Les quotes-parts de RÉSULTATS DE CONSTRUCTION dégagés au titre de l'exercice 2017 dans les Sociétés Civiles de Construction Vente (SCCV) dans lesquelles votre Société a des participations, sont les suivants (arrondis en milliers d'Euros)

		<u>2017</u>	2016
SCCV ARC PROMOTION	(QP 70 %)	- 1	- 1
SCCV ARC PROMOTION II	(QP 70 %)	+ 41	- 3
SCCV ARC PROMOTION PARIS	(QP 70 %)	- 1	- 1
SCCV ARC PROMOTION RIVE GAUCHE	(QP 50 %)	- 1	- 22
SCCV LES TANNEURS	(QP 50 %)	- 1	- 1
SCCV AGORA	(QP 70 %)	- 1	- 1
SCCV ARC PROMOTION OUEST	(QP 99 %)	+ 618	+ 858
SCCV ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	(QP 96 %)	+ 3.392	+ 2.906
SCCV ARC PROMOTION BRETAGNE	(QP 90 %)	+ 2.183	+ 4.546
SCCV BONNE GARDE	(QP 50 %)	- 3	+ 15
SCCV ARC PROMOTION III	(QP 1/3)	+ 0	+ 0
SCCV ALLENDE	(QP 50 %)	+ 784	- 66
SNC ARC PROMOTION TARDIEU	(QP 99 %)	- 265	- 15
ENSEMBLE		+ 6.745	+ 8.215

Les AUTRES RESULTATS significatifs sont les suivants

1 – Au titre des participations autres que les SCCV (en K €)

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
- SCI ARC INVESTISSEMENT	(QP 90 %) :	+ 37	+ 44
- SCI ACTIPOLE (6 Stés A à F)	(QP 95 %) :	+ 184	+ 655
- SNC ARC DEVELOPPEMENT	(QP 99 %) :	- 1	- 1
		+ 220	+ 698

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
2 – <u>Au titre des produits financiers divers</u> (en K €)	: + 483	+ 647
se ventilant de la façon suivante :		
- Produits financiers VMP	: + 51	+ 314
- Rémunération des avances à filiales	: + 432	+ 333

3 – Les autres produits et charges significatifs constitutifs du résultat sont les suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Production vendue	: + 3.208 K€	+ 3.288 K€
- Autres achats & charges externes	: - 636 K€	- 652 K€
- Impôts & taxes	: - 240 K€	- 210 K€
- Frais de personnel	: - 2.000 K€	- 1.980 K€
- Dotation aux amortissements (y compris dérogatoires)	: - 286 K€	- 310 K€
- Frais financiers	: - 313 K€	- 249 K€
- Participation des salariés	: - 47 K€	- 131 K€
- Divers	:	
- Reprise de provision et produits exceptionnels	: + 147 K€	+ 197 K€
- Dotation aux provisions et charges exceptionnelles	: - 10 K€	- 397 K€
- Impôts sur les Sociétés	: - 2.390 K€	- 3.191 K€

Compte tenu des résultats des SCCV mentionnés ci-dessus, le résultat net d'ARC ATLANTE pour l'exercice 2017 est de **4.880.854,04 €**, contre un résultat de 5.924.864,29 € au 31/12/2016.

III – RESULTATS COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont arrêtés selon la méthode préférentielle à l'avancement, conformément aux recommandations du règlement CRC 99-02.

Les résultats consolidés 2017 sont donc les suivants, à comparer aux comptes consolidés 2016.

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	99.751 K€	91.992 K€
PRODUCTION DE L'EXERCICE	112.406 K€	91.809 K€
RESULTAT NET (part du Groupe)	5.048 K€	5.623 K€

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 99.751 K€ (+8,4 %), la production de l'exercice est en hausse de 22,4 %, soit +20,6 M€.

Le chiffre d'affaires consolidé est réparti par région selon le tableau ci-dessous :

Région	Chiffre d'affaires consolidé	Répartition en %
Ile de France	47.594 K€	47,7 %
Ouest	25.723 K€	25,8 %
Bretagne	26.433 K€	26,5 %
Total	99.751 K€	100 %

L'EBITDA consolidé de 10,3 M€ est stable.

Les capitaux propres totaux progressent passant de 89.422 K€ en 2016 à 91.667 K€ à fin décembre 2017.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 34.363 K€ contre 35.800 K€ un an plus tôt, et les dettes financières à 45.927 K€ contre 40.830 K€ en 2016.

L'endettement net s'établit à 11,6 M€ au 31/12/2017, en augmentation de 6,5 M€ par rapport au 31/12/2016, et ce en raison des nombreuxancements d'opérations et d'acquisitions foncières aux montants significatifs en 2017, en Pays de Loire en particulier.

L'augmentation de l'utilisation du crédit corporate s'élève à près de 5,7 M€. Dans le même temps, la trésorerie Groupe a diminuée de 1,4 M€.

Les opérations spécifiques (avec du PSLA, opérations en co-promotion, opérations d'aménagement), engendrent une utilisation de crédits spécifiques relativement stables de 11,6 M€.

L'encourt des prêts bancaires à long terme, finançant l'immobilier de bureaux, diminue de près de 1 M€ pour s'établir à 1,3 M€.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

SOCIETES	Pourcentage de contrôle
SAS Arc Atlantique	100%
SAS Groupe Arc	100%
SCCV Agora	70%
SCI Arc Investissement	100%
SCCV Arc Les Tanneurs	50%
SCCV Arc Promotion	70%
SCCV Arc Promotion II	70%
SCCV Arc Promotion Ile de France	96%
SCCV Arc Promotion Ouest	100%
SCCV Arc Promotion Paris	70%
SCCV Arc Promotion Rive Gauche	50%
SCI Actipôle Bâtiment A	100%
SCI Actipôle Bâtiment B	100%
SCI Actipôle Bâtiment C	100%
SCI Actipôle Bâtiment D	100%
SCI Actipôle Bâtiment E	100%
SCI Actipôle Bâtiment F	100%

SNC Arc Développement	100%
SCCV Arc Promotion Bretagne	90%
SNC Arc Promotion Tardieu	100%
SCCV Bonne Garde	50%
SCCV Arc Promotion III	33,33%
SCCV APHF	95%
SCCV Eclipse	65%
SCCV Allende	50%
SCCV Le Tumulus	50%
SAS Bellefontaine	33%
SNC Arc Aménagement	80%
SNC Vannes Village	50%

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

1/ Pour la SAS ARC ATLANTE

Les résultats de la SAS ARC ATLANTE dépendent beaucoup des résultats sur titres de participation qui évoluent eux-mêmes d'une année sur l'autre en fonction des livraisons effectives des programmes.

Les résultats remontés des filiales devraient diminuer en 2018 compte tenu d'un nombre d'opérations livrées plus faible et de nombreux lancements de programmes en cours de commercialisation et/ou en cours de travaux générant des charges de publicité et des frais financiers.

2/ Pour le GROUPE

Le début d'année 2018 est commercialement très dynamique en région parisienne et tous les programmes le ressentent. Paris 1ères loges (31 logements) à Ivry sur Seine et Castel Valois (40 logements) à La Garenne-Colombes rencontrent un vrai succès, ce qui est de bon augure pour les autres opérations à lancer en 2018 à Rocquencourt (Forest Lodge – 27 logements), à Mareil Marly (Green-Village – 56 logts) ou encore à Gagny (Eole Plaza – 45 logements) entre autres.

Le Groupe a obtenu début 2018 un permis de construire pour l'opération Skyhome sur l'Ile de Nantes pour 195 logements et 5 000 m² de bureaux vendus en VEFA. Cette opération d'envergure, dessinée par l'architecte belge XDGA, s'intégrera dans la skyline nantaise le long de la Loire et marque le retour du GROUPE ARC sur le marché de l'immobilier de bureaux. Outre les ventes déjà signées (Social, PLS démembré, bureaux), la commercialisation en accession libre devrait s'ouvrir à l'automne 2018.

La région Bretagne n'est pas en reste avec de nombreuses opérations d'aménagement dans le Morbihan (Sarzeau, Vannes, Ploemeur, Belz, Lanester) mais aussi des opérations de promotion en Zac avec Le Piazza à Rennes (67 lots + commerces livrés fin 2018) ou encore des opérations plus intimistes en cœur de ville (Cœur Villeneuve de 26 lots lancé cette année, Connexité proche de la place des Lices et au pied du métro, de 41 logements et 2 commerces).

V - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Néant

VI - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

VII - PRISES DE PARTICIPATION

Néant

VIII - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre Société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice.

IX - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture				

Factures émises et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du CA HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture				

X - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de donner au bénéfice de : **4.880.854,04 Euros** l'affectation suivante :

- RÉSERVE LÉGALE dotée en totalité
- la mise en DISTRIBUTION d'une somme de 2.700.000,00 € (291,0737 €/action x 9.276 actions)
- au poste « AUTRES RÉSERVES » 2.180.854,04 €

ENSEMBLE + 4.880.854,04 Euros.

XI – DECLARATIONS FISCALES

1/ Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. nous vous rappelons, en outre, qu'il a été distribué au titre des exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2016	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2015	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2014	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €

2/ Dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.

L'article 223 quater du C.G.I. impose aux sociétés passibles de l'I.S. de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du C.G.I. ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges :

Nous vous informons qu'aucune dépense ou charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été supportée par la société.

3/ Frais généraux non déductibles fiscalement visés à l'art. 39.5 du C.G.I.

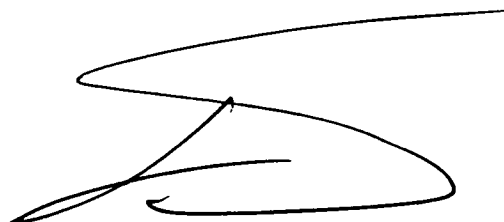
La société a réintégré fiscalement 27.817 € de loyers non déductibles des véhicules de fonction.

* *

Avant que soit donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, vous avez la possibilité de nous demander toutes explications ou précisions supplémentaires sur les divers documents que nous vous présentons maintenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels et des comptes consolidés qui sont soumis à votre approbation.

Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote est également à votre disposition.

Nous vous invitons à voter favorablement ces résolutions soumises à votre approbation et à donner quitus au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.



ARC ATLANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.122.160 euros
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES
352.111.009 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 7 juin 2018

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2017

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT,

Le jeudi 7 juin à quinze heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Société sis 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz, 35200 RENNES, sur convocation du président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé dans les délais légaux.

SONT PRESENTS

Sont présents Messieurs Philippe GIRARD, Stéphane GIRARD et Jean-Yves GIRARD représentant 9.267 actions sur un total de 9.276 et 100 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire pour toutes résolutions autres que la distribution de dividendes et 99,90 % des droits de vote pour la résolution concernant la distribution de dividendes.

Les actionnaires peuvent valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GIRARD, nommé président de séance.

La Société GRANT-THORNTON et la Société FIDUCIAL AUDIT, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont présentes et représentées d'une part par Mme DICHARRY et M. CHEREL et d'autre part par Mme PLASSART.



Le Président met à la disposition des actionnaires :

- * un exemplaire des statuts de la Société,
- * les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- * le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017 de la SAS ARC ATLANTE
- * Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la SAS ARC ATLANTE,
- * les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées,
- * les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- * le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes consolidés de la SAS ARC ATLANTE au 31 décembre 2017,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Renouvellement du mandat du Second Commissaire aux Comptes Titulaire et du mandat du Second Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Affectation des résultats,
- Approbation du montant des cautions à donner,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et son annexe.

Lecture est ensuite donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président présente les comptes consolidés puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues sur la marche des affaires de la Société et sur son évolution prévisible, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat bénéficiaire de + **4.880.854,04 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-



10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de : **5.047.715 €**.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRESIDENT ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Le mandat de la Société GRANT THORNTON demeurant 59 bd d'Armorique à RENNES (35700), Commissaire aux Comptes Titulaire, et celui de la Société IGEC demeurant 22 rue Garnier à NEUILLY SUR SEINE (92200), Commissaire aux Comptes Suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Le mandat de la Société FIDUCIAL AUDIT demeurant 40 rue du Bignon à CESSON SEVIGNE (35510), Second Commissaire aux Comptes Titulaire, et



celui de Monsieur Bernard DELAROCHE, demeurant 40 rue du Bignon à CESSON SEVIGNE (35510), Second Commissaire aux Comptes Suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SEPTIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice, soit + **4.880.854,04 Euros**, comme suit

- RÉSERVE LÉGALE dotée en totalité
 - la mise en DISTRIBUTION d'une somme de 2.700.000,00 € (291,0737 €/action x 9.276 actions)
 - au poste « AUTRES RÉSERVES » 2.180.854,04 €
- ENSEMBLE + 4.880.854,04 Euros.**

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale donne acte au Président de lui avoir rappelé les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2016	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2015	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2014	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

HUITIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DU MONTANT DES CAUTIONS A DONNER

Afin de permettre aux SCCV ARC PROMOTION, ARC PROMOTION II, ARC PROMOTION PARIS, ARC PROMOTION OUEST, ARC PROMOTION ILE DE FRANCE, ARC PROMOTION BRETAGNE, LE TUMULUS, ECLIPSE, ALLENDE, SNC ARC PROMOTION TARDIEU, SNC VANNES VILLAGE, SNC ARC AMENAGEMENT, SAS BELLEFONTAINE ou toute autre nouvelle Société, filiale de l'une des Sociétés du GROUPE ainsi que les SAS ARC ATLANTE et GROUPE ARC agissant seules ou en association avec lesdites Sociétés, la réalisation de leurs opérations immobilières, l'Assemblée Générale autorise le Président et/ou ses Directeurs Généraux, pour une durée de un



an, à donner des cautions, avals, ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de **DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS** se décomposant comme suit :

• Au titre du Crédit Builder	:	70.000.000 €
• Au titre des GFA	:	120.000.000 €
• Au titre de l'enveloppe de cautions diverses	:	10.000.000 €
• Au titre des cautions diverses ou GFA hors convention	:	<u>50.000.000 €</u>
Ensemble	:	250.000.000 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

NEUVIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

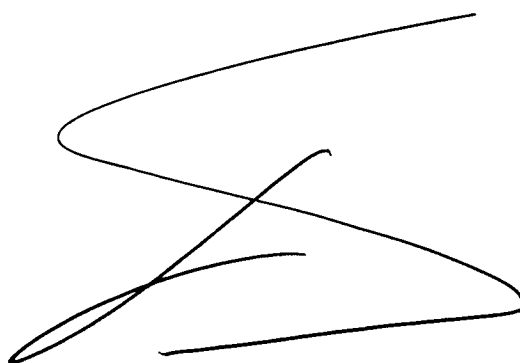
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CLÔTURE

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

GRANT THORNTON
59 boulevard d'Armorique
CS 20602
35706 – RENNES CEDEX 7

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

SAS ARC ATLANTE
Au capital de 6 122 160 €

1 RUE GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
35200 - RENNES


R.C.S. : RENNES 352 111 009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

GRANT THORNTON
59 boulevard d'Armorique
CS 20602
35706 – RENNES CEDEX 7

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

Société ARC ATLANTE
Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 823-9 et L 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note 2.1.4 de l'annexe aux comptes annuels décrit le mode de valorisation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et approprié de cette méthode et que la valeur d'utilité des titres est au moins égale à la valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A RENNES & CESSON SEVIGNE LE 22 MAI 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRANT THORNTON
Membre français de GRANT
THORNTON INTERNATIONAL


Stéphane BOUGREAU
Associé


Kristell DICHARRY
Associée

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT


Laurence PLASSART
Associée